

commune de
walferdange



EIS SCHOOL

2023-2024

ADMINISTRATION COMMUNALE DE WALFERDANGE
SERVICE ENSEIGNEMENT

Les bases légales de l'enseignement fondamental

Loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire (extraits)

Droit à l'enseignement à l'école

- Art. 2.** Tout enfant habitant le territoire du Grand-Duché âgé de trois ans ou plus a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. Ce droit est garanti par l'État conformément aux dispositions des lois régissant les différents ordres d'enseignement.

Obligation de fréquenter l'école

- Art. 7.** Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.

Absences et dispenses

- Art. 16.** Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire ou le régent de la classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. (...) Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental (extraits)

- Art. 1^{er}.** L'enseignement fondamental comprend neuf années de scolarité, réparties en quatre cycles d'apprentissage.
Le premier cycle comprend une année d'éducation précoce dont la fréquentation est facultative et deux années d'éducation préscolaire faisant partie de l'obligation scolaire.
Les deuxième, troisième et quatrième cycles suivants constituent l'enseignement primaire. Chaque cycle d'apprentissage a une durée de deux ans.

Le droit à l'enseignement fondamental

- Art. 5.** L'accès à l'enseignement public est gratuit pour chaque enfant habitant le Grand-Duché, inscrit à une école de sa commune de résidence, à une école d'une autre commune ou à une école de l'État. La commune, ou l'État pour les écoles et classes étatiques, fournit gratuitement aux élèves les manuels scolaires à utiliser en classe, recommandés par le ministre.

Le partenariat

- Art. 47.** Au niveau de chaque classe, les partenaires des parents sont le titulaire de la classe et l'équipe pédagogique qui assurent l'encadrement scolaire des élèves.
Les parents et les enseignants procèdent régulièrement à des échanges individuels au sujet des élèves. Les parents sont tenus de répondre aux convocations du titulaire de classe, du président du comité d'école ou de l'inspecteur d'arrondissement. Pendant l'année scolaire, le titulaire de classe organise régulièrement des réunions d'information et de concertation pour les parents des élèves, portant notamment sur les objectifs du cycle, les modalités d'évaluation des apprentissages et l'organisation de la classe que fréquentent leurs enfants. Pour communiquer avec les parents, les trois langues du pays sont à employer suivant les besoins.
-

Chers parents, chers élèves,

C'est avec grande fierté que je vous présente l'édition 2023-2024 de la brochure de notre école fondamentale *Eis Schoul*. L'éducation scolaire est un des piliers les plus importants de notre société. La communication et la mise à disposition d'informations aux parents d'élèves sont primordiales, c'est pourquoi il m'importe de partager avec vous dans ce document des informations pratiques et essentielles relatives à l'organisation de l'école, la vie à l'école, les acteurs de l'école ainsi tout ce qui est en lien direct avec l'école.

En concertation avec le personnel enseignant, les autorités communales réalisent chaque année d'importants investissements et travaux sur les différents sites scolaires. Ces investissements et travaux au niveau des mises en conformité, d'amélioration de la sécurité, de l'aménagement des cours de récréation ou encore du bien-être des élèves et du personnel enseignant font partie des principales priorités des autorités communales. En matière de nouvelles technologies, nos trois sites scolaires sont équipés de manière exemplaire dans l'intérêt de tous. Tous ces investissements en faveur du bien-être des enfants ne sont possibles que grâce à l'excellente communication et collaboration entre le président d'école, le comité d'école, l'ensemble du personnel enseignant, la chargée de direction de la Maison Relais et son équipe et les autorités communales. Je tiens à les remercier chaleureusement pour leur dévouement et leur professionnalisme. Leur passion et leur engagement sont la clé de la réussite de nos élèves qui méritent une éducation de qualité.

Pour la rentrée 2023-2024, nous accueillerons quelque 660 élèves sur l'ensemble des trois sites scolaires de la commune. Nous souhaitons que vous vous sentiez pleinement impliqués dans le parcours éducatif de votre (vos) enfant(s). Je vous invite à parcourir cette brochure avec attention et à découvrir toutes les informations relatives à l'année scolaire 2023-2024. N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.

Tout en étant impatient d'accueillir les élèves au sein de notre communauté éducative dynamique et bienveillante, je vous souhaite à tous, élèves, enseignants, éducateurs, personnel encadrant et parents d'élèves, une excellente rentrée scolaire.

François Sauber

Bourgmestre de la commune
de Walferdange



Direction de l'enseignement fondamental – Région 12 Mersch

La Direction de l'enseignement fondamental – Région 12 Mersch est menée, sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, par une équipe de direction composée d'une directrice et de trois directeurs adjoints.

La directrice est la chef hiérarchique du personnel enseignant, socio-éducatif et administratif et représente le ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans la région.

L'équipe de direction veille au bon fonctionnement de l'école, assume les missions de gestion administrative et de surveillance pédagogique des écoles. Elle soutient le personnel enseignant et socio-éducatif dans des questions pédagogiques et assure l'insertion professionnelle du personnel enseignant et socio-éducatif. La direction assure également la communication et le réseautage de tous les partenaires scolaires.

Au sein de la direction de l'enseignement fondamental Mersch, une directrice adjointe est responsable de la prise en charge des élèves à besoins spécifiques. Elle préside la commission d'inclusion.



Contact / Kontakt:

☎ (+352) 247-55810

✉ secretariat.mersch@men.lu / direction.mersch@men.lu

🌐 <https://diref12.lu>

Direction de l'enseignement fondamental – Région Mersch

Siège principal Mersch
5 rue des Prés
L-7561 Mersch

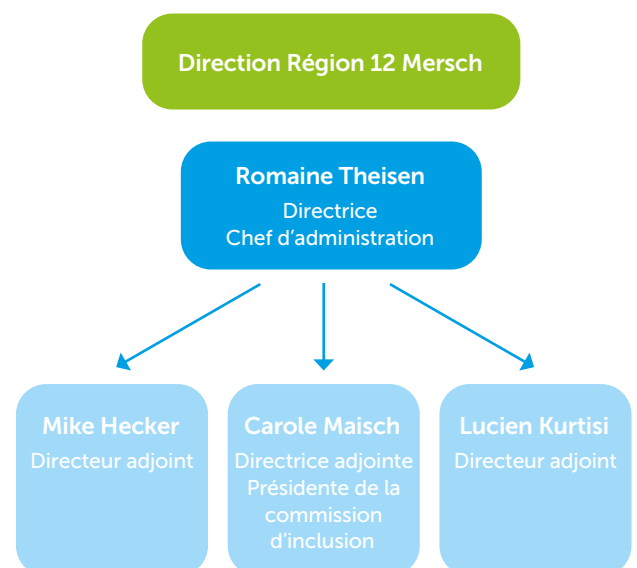
Annexe Bissen
22 ZAC Klengbousbiérg
L-7795 Bissen

**D'Grondschouldirektioun –
Regioun 12 Miersch gëtt ënnert der
Autoritéit vum Ministère fir Bildung,
Kanner a Jugend, vun enger
Direktiounsekipp, déi aus enger
Direktesch an dräi stellvertriedenden
Direktore besteet, geleet.**

D'Direktesch fungéiert als Supérieur hiérarchique vum gesamte Léier-, sozio-educativen an administrative Personal a representéiert de Minister fir Bildung, Kanner a Jugend an der Regioun.

D'Direktiounsekipp suergt derfir, dass d'Schoule gutt funktionéieren an iwwerwaacht déi administrativ a pädagogesch Gestiou vum de Schoulen. Si ënnert d'Léierpersonal a dat sozio-éducativ Personal am pädagogesche Beräich a suergt fir déi berufflech Integratioun vum Léier- a sozio-educative Personal. D'Direktioun suergt och fir d'Kommunikatioun an d'Vernetzung vum alle Schoulpartner.

An der Mierscher Grondschouldirektioun ass eng stellvertriedend Direktesch zoustänneg fir d'Prise en charge vum de Schüler mat besonneschem Förderbedarf. Si presidéiert d'Inklusiounskommissioun.



SOMMAIRE

06 1 L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

- Enseignement fondamental cycle 1
- Enseignement fondamental cycles 2 à 4
- Infrastructures scolaires
- Règles de conduite
- Dispenses de fréquentation scolaire

.....

34 3 LES ACTEURS DE L'ÉCOLE

- La représentation des parents d'élèves
- Le comité d'école
- Le service médico-social
- Le service « Krank Kanner Doheem »

.....

16 2 LA VIE À L'ÉCOLE

- Répartition des classes
- Emploi du temps
- Transport scolaire
- Plan de développement scolaire
 - Eis Charta
 - TIC et BEE SECURE
- Inclusion scolaire
 - Élèves à besoins spécifiques
 - Neuf centres de compétences
 - Cours d'accueil pour les élèves primo-arrivants
- Alimentation saine
 - Collation du matin
 - « Fruit4School – Uebst ass cool »
- Sport et nature
 - Airtramp
 - Trotinettes
 - Natation à la PIDAL
 - Fêtes sportives et excursions
 - École et nature

41 4 AUTOUR DE L'ÉCOLE

- Maison Relais
- Les activités parascolaires
 - LASEP
 - Kid's CAW – Ateliers créatifs pour les enfants
- Contacts utiles
- Vacances scolaires 2023-2024

1

L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE

L'école est gratuite et ouverte à tous. L'obligation scolaire commence à partir de 4 ans et se termine à l'âge de 16 ans.

Cycle 1

ENFANTS DE
3 À 5 ANS

Cycle 2

ENFANTS DE
6 À 7 ANS

Cycle 3

ENFANTS DE
8 À 9 ANS

Cycle 4

ENFANTS DE
10 À 11 ANS

ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE (LYCÉE)
À PARTIR DE 12 ANS

Enseignement fondamental

Cycle 1 (3 ans) :

l'éducation précoce

L'éducation précoce comprend :

une année d'éducation précoce facultative (l'éducation précoce fait partie de l'enseignement public, elle est donc gratuite).

Modalités

La commune de Walferdange offre quatre classes d'éducation précoce dans le bâtiment scolaire de Helmsange.

Objectif de l'éducation précoce

L'éducation précoce vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier. En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimulera sa curiosité intellectuelle et développera son comportement social, cognitif et affectif.

Admission

L'âge d'admission minimum est fixé à trois ans accomplis au 31 août. Cette admission se fait au début de l'année scolaire.

Les places disponibles sont limitées. Au cas où les inscriptions sont plus nombreuses que les places disponibles, les enfants seront inscrits sur une liste d'attente.

L'admission pourra alors se faire jusqu'à Pâques, si des places se libèrent.

Horaires

L'enseignement précoce fonctionne selon le même horaire que le cycle 1 :

- du lundi au vendredi matin de 8h à 11h45.
- les après-midis des lundis, mercredis, vendredis de 14h à 16h.

Restauration

Un service « Restaurant scolaire » fonctionne avec inscription préalable auprès de la Maison Relais.

Présence des enfants

Sur les huit demi-journées par semaine, les enfants devront être inscrits pour cinq demi-journées au minimum. Les enfants devront se présenter entre 8 et 9 heures le matin et à 14 heures l'après-midi.

Personnel

L'équipe pédagogique de l'éducation précoce se compose pour chaque classe d'une institutrice ainsi que d'une éducatrice.

Transport

Le transport pour les élèves du précoce est à assurer par les parents.



Enseignement fondamental

Cycle 1 (4-5 ans) :

l'éducation préscolaire

L'éducation préscolaire comprend :

deux années d'éducation dont la fréquentation est obligatoire.

Modalités

La fréquentation de l'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre de l'année en cours. Les classes fonctionnent en tant que groupes mixtes : les classes accueillent donc des enfants de la première et de la deuxième année de l'éducation préscolaire.

Objectifs

Les développements de la petite enfance préparent la voie à l'autonomie, aux découvertes et à l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation

préscolaire incite les enfants à devenir les constructeurs de leur savoir et de leur savoir-faire. C'est surtout à travers le jeu, des interactions sociales et de multiples expériences sensorielles que l'enfant pourra acquérir les différentes compétences visées qui s'inscrivent dans les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- le raisonnement logique et mathématique ;
- le langage, la langue luxembourgeoise, l'éveil aux langues et l'initiation à la langue française ;
- la découverte du monde par tous les sens ;
- la psychomotricité, l'expression corporelle et la santé ;
- l'expression créatrice, l'éveil à l'esthétique et à la culture ;
- la vie en commun et les valeurs.

INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Éducation précoce – à partir du 1^{er} trimestre :

pour les enfants nés entre le **1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020**

Cycle 1.1 :

pour les enfants nés entre
le **1^{er} septembre 2018 et le
31 août 2019**

Cycle 1.2 :

pour les enfants nés entre
le **1^{er} septembre 2017 et le
31 août 2018**

Cycle 2.1 :

pour les enfants nés entre
le **1^{er} septembre 2016 et le
31 août 2017**

Enseignement fondamental

Cycles 2, 3, 4 (6-11 ans)

Chaque cycle s'étend sur une durée de deux années scolaires. À la fin de chaque cycle, l'élève aura acquis des socles de compétences, c'est-à-dire atteint des objectifs d'apprentissage, et continuera son parcours soit au cycle suivant, soit auprès d'un établissement de l'enseignement secondaire (après l'accomplissement du cycle 4).



Langues

L'alphabétisation se fait en allemand, qui est la langue d'enseignement de toutes les disciplines en dehors du français. À partir du cycle 3 (8 à 9 ans) commence l'apprentissage du français écrit.

Votre enfant est scolarisé dans une classe régulière (également appelée « classe d'attache »). Des cours intensifs de langue (ou « cours d'accueil ») sont organisés à partir de la deuxième année du cycle 2 (vers 7 ans).

Organisation pédagogique

Titulaire de classe

Chaque classe est dirigée par un instituteur/une institutrice, désigné(e) titulaire de classe dans le cadre de l'organisation scolaire. Le/la titulaire de classe, outre son travail avec les élèves de sa classe, assure l'évaluation des progrès des élèves, garantit la gestion administrative de la classe, organise le contact et le dialogue avec les parents d'élèves, assure un appui dans son équipe pédagogique pour les élèves à besoins pédagogiques spécifiques, collabore avec les équipes pédagogiques de son école et avec les autres partenaires de l'école (ESEB, équipe médico-scolaire et Maison Relais).

Autres intervenants

Dans une classe/un cycle, il peut y avoir plusieurs intervenants qui font partie de l'équipe pédagogique autour d'un élève. Ces intervenants peuvent être des :

- instituteurs/institutrices de l'équipe pédagogique,
- enseignant(e)s chargé(e)s de branches secondaires (p. ex. : éducation physique, éducation artistique, éducation musicale...),
- instituteurs spécialisés dans l'encadrement et la prise en charge des élèves à besoins spécifiques (I-EBS),
- éducateurs/éducatrices de l'école fondamentale,
- membres de l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques - ESEB [pédagogues, psychologues, assistant(e)s en classe].

Le personnel enseignant et éducatif en charge d'un même cycle constitue une équipe pédagogique. Cette dernière se réunit chaque semaine pour assurer la cohérence des programmes, des évaluations et des mesures pédagogiques. De plus, l'ensemble des équipes pédagogiques de l'école, le personnel de la Maison Relais et les membres de l'équipe multi-professionnelle se concertent régulièrement pour identifier les besoins en formation continue.



Coordinateurs de cycle

Un coordinateur de cycle assure les tâches de coordination au sein de l'équipe pédagogique et représente l'équipe auprès du comité d'école, des parents, de l'I-EBS et du personnel socio-éducatif. Des réunions régulières avec le comité d'école ont lieu afin de piloter l'ensemble de l'école (plan de réussite scolaire, matériel didactique, évaluation au long des quatre cycles).

Évaluation

Les outils d'évaluation ont pour but de mesurer les connaissances et les compétences que les élèves acquièrent au cours de leur progression scolaire. Les méthodes utilisées peuvent varier : analyse des performances scolaires des élèves, observation, portfolio, devoirs, tests...

À la fin de chaque trimestre, les parents sont invités à l'école par l'enseignant pour être informés et pour discuter des évaluations scolaires de leur enfant. Ces entrevues ont donc lieu au minimum trois fois par année scolaire. À la fin des 1^{er}, 3^e et 4^e trimestres d'un cycle, un bilan intermédiaire décrivant les apprentissages et les progrès de l'élève est établi. À la fin du 6^e trimestre, un bilan de fin de cycle définissant les compétences acquises indispensables (selon les socles de compétence définis) au passage vers un prochain cycle est établi.

En principe, chaque élève parcourt un cycle de l'enseignement fondamental en 2 années. Cependant, selon les progrès de l'élève, cette durée peut varier.

Passage vers l'enseignement secondaire

À l'issue du cycle 4 de l'école fondamentale, il existe plusieurs voies possibles selon les résultats et intérêts de votre enfant. Sur base d'une décision d'orientation, il sera dirigé vers une classe de 7^e de l'enseignement secondaire classique ou de l'enseignement secondaire général.

Cette décision d'orientation est formulée d'un commun accord par les parents et le titulaire de classe au cours d'un entretien d'orientation qui a lieu au troisième trimestre du cycle 4.2.

La décision d'orientation se fonde sur plusieurs éléments :

- les résultats de l'évaluation des apprentissages de votre enfant, consignés dans les bilans intermédiaires et le bilan de fin de cycle ;
- votre avis sur l'orientation de votre enfant ;
- les résultats de votre enfant aux épreuves communes (ces épreuves en allemand, français et mathématiques sont des épreuves nationales, identiques pour tous les élèves du pays. Elles informent sur les performances de votre enfant par rapport à la moyenne nationale et sur le développement de ses compétences par rapport aux niveaux de compétence attendus à la fin du cycle 4) ;
- les productions de votre enfant, recueillies tout au long du cycle 4 et qui rendent compte de ses apprentissages ainsi que de ses intérêts et aspirations ;
- les informations recueillies par le psychologue, si vous avez opté pour son intervention.

Infrastructures scolaires

L'école fondamentale de la commune de Walferdange est répartie sur trois sites :

- à **Walferdange** (bâtiment scolaire et Centre Princesse Amélie) : les classes des cycles 1 à 4,
- à **Bereldange** : les classes des cycles 1 à 3,
- à **Helmsange** : les classes de l'éducation précoce et celles des cycles 1 à 3.

Sur les trois sites, les élèves ont la possibilité d'emprunter des livres dans les bibliothèques scolaires.

Les trois bâtiments scolaires disposent en outre de salles de bricolage, de fours à céramique et sont équipés de matériel informatique comme prévu par le Plan de développement scolaire (PDS) de l'école.



Règles de conduite

Le règlement d'ordre intérieur de l'école de Walferdange suit les dispositions du règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.

Comportement général



Les enseignants

Les enseignants font preuve de respect, de ponctualité, de sérieux et de conscience professionnelle dans tous les domaines de leur travail.

Ils assument leur part de responsabilité dans le cadre d'un esprit de concertation et d'échanges mutuels, dans l'intérêt des enfants.

Ils travaillent de façon à éviter au maximum tout gaspillage (eau, électricité, papier...) et agissent dans un esprit de promotion écologique.



Les élèves

Les élèves font preuve de respect, de ponctualité, de civilité et de politesse envers tous les enseignants et autres intervenants (personnel du restaurant scolaire, du transport scolaire, de la PIDAL, de la Maison Relais...).



Les parents

Les parents font preuve de ponctualité et montrent de l'intérêt pour les activités scolaires et le développement de leurs enfants.

Ils assument leur part de responsabilité dans le cadre d'un esprit de concertation et d'échanges mutuels, dans l'intérêt des enfants.

Le transport scolaire



La commune de Walferdange met à la disposition des enfants un transport scolaire surveillé gratuit (voir informations page 21).

Tout acte de désobéissance ou d'attitude irrespectueuse envers le chauffeur et/ou le personnel accompagnant, brutalités et vandalisme envers les mêmes personnes ou d'autres élèves seront signalés aux autorités communales ainsi qu'au président du comité d'école et des sanctions seront prises envers les contrevenants.

Enceinte scolaire (cour d'école et bâtiment)

Généralités



Horaires

Pour les élèves des cycles 1 à 4, les cours débutent à 8h précises. Une surveillance des élèves est assurée par le personnel enseignant dans la cour de chaque bâtiment scolaire 10 minutes avant le début et après la fin des cours.

Tous les matins, la Maison Relais assure un service d'accueil de 6h50 à 7h50 sur les trois sites scolaires. L'inscription pour ce service se fait auprès de la chargée de direction de la Maison Relais.



Les absences

Toute absence d'un élève nécessite une excuse écrite par un parent. Un certificat médical est à remettre à l'enseignant lors de toute absence pour cause de maladie s'étendant sur plus de 3 jours de classe consécutifs.

Une absence à plus de trois cours consécutifs de natation/d'éducation sportive devra également être excusée par un certificat médical. Une surveillance est assurée dans le bâtiment scolaire pour les enfants qui ne participent pas au cours de natation.

Les parents avertissent l'enseignant le plus tôt possible (avant 8h15, resp. 14h15) de chaque absence de leur enfant. Les enseignants sont tenus de transmettre aux parents le numéro de téléphone de leur salle de classe ou de leur portable privé.



Interdictions générales

Pour des raisons de sécurité, les vélos et skateboards sont stationnés uniquement aux lieux désignés à cet effet. Toute circulation (vélos, trottinettes...) est interdite dans l'enceinte de l'école 10 minutes avant le début et 10 minutes après la fin des cours ainsi que pendant les heures de classe.

Il est interdit d'apporter, respectivement d'utiliser à l'école :

- tous objets dangereux tels que couteaux, pétards, etc.

- des roller-blades et autres chaussures à roulettes,
- des jeux ou autres appareils électroniques.

D'une façon générale, le personnel enseignant déconseille très fortement aux parents d'autoriser leurs enfants à apporter un téléphone portable à l'école. En cas de besoin effectif, la procédure à suivre est la suivante :

- les téléphones portables doivent être impérativement éteints et portés de façon discrète dans l'enceinte ET les alentours de l'école,
- au début des cours, le téléphone portable est déposé à un endroit déterminé de la salle de classe. Il ne pourra être retiré qu'à la fin de la journée scolaire. L'école décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement du téléphone portable,
- le non-respect de ces règles entraînera la confiscation immédiate du téléphone portable. Les parents seront convoqués par l'enseignant pour être informés de l'incident et pour discuter des conséquences.

L'utilisation du téléphone portable par les membres du personnel enseignant pendant leur temps de service se limite à l'usage professionnel.

Nous interdisons formellement le port des montres du type « Kiddy Watch » dans les enceintes scolaires.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les chiens ne sont admis ni dans les bâtiments scolaires, ni dans les cours de récréation. Une dérogation à la présente peut néanmoins être accordée par l'administration communale de Walferdange, la direction de région et le comité d'école s'il s'agit d'un projet pédagogique en relation avec le PDS de l'EF de Walferdange.

Les jeux de ballon contre les fenêtres et façades sont strictement interdits.

Tout acte de vandalisme est sévèrement sanctionné. Tout élève qui endommage délibérément les aménagements ou infrastructures scolaires est signalé aux autorités communales et ses parents ont à supporter les frais de réparation de l'acte.

Toute sortie non autorisée hors de l'enceinte de l'école est strictement interdite.

Nous tenons à rappeler que la loi du 11 août 2006 a pour objet, dans l'intérêt de la santé publique, de

mettre en œuvre des mesures de lutte anti-tabac. D'après l'article 6 de ladite loi, il est interdit de fumer à l'intérieur des établissements scolaires de même que dans leurs enceintes.

Les courses dans les couloirs, escaliers et salles de classe, tout bruit excessif, toute mesure ou activité qui pourrait gêner les classes voisines sont strictement interdits.

Il est défendu de mâcher du chewing-gum pendant les cours.



Tenue vestimentaire

Tous les membres de la communauté scolaire portent une tenue vestimentaire décente et correcte. Tout couvre-chef est interdit en salle de classe.



Recommandations

Il est fortement conseillé de munir les enfants d'un casse-croûte sain (fruit, tartine...) et d'éviter les friandises et chocolats divers. Les chips, les limonades et autres boissons énergétiques sont interdites. Dans un esprit de protection écologique, il est recommandé d'éviter autant que possible les emballages superflus.

Pour des raisons écologiques et de santé, les enseignants conseillent fortement aux parents de promouvoir le déplacement à l'école à pied ou à vélo.

La communauté scolaire est tenue de se laver les mains après chaque passage aux toilettes. Les essuie-mains sont à placer dans les poubelles prévues à cet effet.

Remarque :
Les ballons lourds (ballons de basket ou de football en cuir ou plastique dur...) sont uniquement autorisés sur les terrains multisports des écoles.



Par respect de l'idée du recyclage, reprise dans le PDS de l'EF de Walferdange, il est évident que tout déchet (papier, emballage, matériaux scolaires usagés...) est déposé dans les poubelles respectives. Celles-ci sont de différentes couleurs et présentes dans toutes les salles de classe de notre école de même que dans les couloirs.



Dispositions spéciales concernant les différents bâtiments

Bâtiment de Walferdange & Centre Princesse Amélie

Les ballons légers en plastique ou en mousse sont autorisés.

Bâtiment de Bereldange

Les ballons légers en plastique ou en mousse sont autorisés.

Il est interdit aux élèves de jouer derrière le bâtiment scolaire ainsi que sur le parking derrière le hall des sports et sur le chemin y menant.

Bâtiment de Helmsange

Nous prions les parents qui amènent leurs enfants à l'école de bien vouloir profiter du parking « Kiss and Go » à côté de la MR et de ne pas se garer sur les arrêts de bus.

Les ballons légers en plastique ou en mousse sont autorisés.

Les élèves sont priés de respecter les plantations se trouvant dans la cour de l'école et dans ses alentours et de respecter la propreté des lieux.

Les bacs à sable sont destinés uniquement aux élèves du précoce et du cycle 1.

Surveillance

Pour les élèves du précoce et du cycle 1 ne bénéficiant pas du service d'accueil de la Maison Relais, la surveillance est assurée par le personnel enseignant dans la cour du préscolaire 10 minutes avant le début et après la fin des cours.

Les élèves du précoce et du cycle 1 bénéficiant du service d'accueil de la Maison Relais sont accueillis de 6.50 heures à 7.50 heures dans l'enceinte de la Maison Relais.

Dispenses de fréquentation scolaire

Selon l'article 7 de la loi scolaire de 2009, tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le 1^{er} septembre doit fréquenter l'école. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question.



Toutefois, selon l'article 17 de la même loi, des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents par :

- le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée ;
- le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée (maximum 5 jours consécutifs).

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser 15 jours dont 5 jours consécutifs par année scolaire.

La demande motivée est à introduire auprès du président du comité d'école au moins 5 jours ouvrables avant la date du premier jour d'absence demandé.

Selon l'article 16 de la loi scolaire de 2009, lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent, sans délai, informer le régent de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. **Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et un cas de force majeure.**

Les autorités communales et scolaires étant régulièrement saisies de demandes de dispense de fréquentation scolaire pour convenance personnelle (réservation d'avion, de logements de vacances, etc.) plusieurs jours avant le début des vacances, il est signalé que de telles demandes ne pourront pas être acceptées. Les parents d'élèves sont donc priés d'organiser leurs vacances et autres déplacements à l'étranger strictement en fonction du calendrier des vacances et congés scolaires 2023-2024 (voir page 47).

2 LA VIE À L'ÉCOLE

Pendant l'année scolaire 2023-2024,
les horaires sont les suivants :

**pour les classes
du cycle 1 :**

- tous les matins du lundi
au vendredi inclus :
8h – 11h45
- les après-midis du lundi,
mercredi et vendredi :
14h – 16h

**pour les classes
des cycles 2-4 :**

- tous les matins du lundi
au vendredi inclus :
8h – 12h10
- les après-midis du lundi,
mercredi et vendredi :
14h – 16h

Répartition des classes

Bâtiment scolaire de BERELDANGE

Cycle 1	Préscolaire – a	M ^{me} GOETZINGER Danièle	33 15 84 - 28
	Préscolaire – b	M ^{me} RIES Sharon	33 15 84 - 27
	Préscolaire – c	M ^{me} UGEN Christiane	33 15 84 - 22
	Préscolaire – d	M ^{me} LANGERS Maeva	33 15 84 - 26
Cycle 2	1^{re} année – a	M ^{me} SCHWARTZ Myriam	33 15 84 - 21
	1^{re} année – b	M ^{me} SIEBENALER Fiona / M. KIPS Sam	33 15 84 - 37
	2^e année – a	M ^{me} KLEIN Yasmine	33 15 84 - 25
	2^e année – b	M ^{me} LANNERS Cathy / M. HILBERT Ralph	33 15 84 - 23
Cycle 3	3^e année – a	M ^{me} MUNCHEN Andrée	33 15 84 - 47
	3^e année – b	M ^{me} GASPERI Emanuelle / M. METZLER Philippe	33 15 84 - 46
	4^e année – a	M. VOHRA Sajiva	33 15 84 - 30
	4^e année – b	M ^{me} BRENTJENS Sandy	33 15 84 - 24

Bâtiment scolaire de HELMSANGE

Cycle 1	Précoce – a	M ^{mes} THILL Pascale / MINY Isabelle / LUDES Marianne	33 97 13 - 25
	Précoce – b	M ^{mes} WAGNER Danielle / SCHROEDER Manon / HOMBERT Anouk	33 97 13 - 27
	Précoce – c	M ^{mes} LUCAS Stéphanie / KINN Sandy	33 97 13 - 26
	Précoce – d	M ^{mes} DA COSTA BATISTA Magali / FLAMMANG Stephanie	33 97 13 - 71
	Préscolaire – a	M ^{me} BENDELS Christiane	33 97 13 - 24
	Préscolaire – b	M ^{mes} LUDWIG Marnie / KOLBER Joëlle	33 97 13 - 23
	Préscolaire – c	M ^{me} MAGALHAES BARBOSA Sandra	33 97 13 - 21
	Préscolaire – d	M ^{me} MODAFF Jessica	33 97 13 - 36
Cycle 2	1^{re} année – a	M ^{me} FERRON Nathalie	33 97 13 - 22
	1^{re} année – b	M ^{me} MARX Romaine	33 97 13 - 14
	2^e année – a	M ^{me} PAUWELS Carol / M. CALDARELLA Marvin	33 97 13 - 70
	2^e année – b	M ^{mes} PIRON Chantal / KARLE Marie-Hélène	33 97 13 - 18

Cycle 3	3^e année – a	M. WARISSE Jean-Paul / M ^{me} MAAS Pascale	33 97 13 - 38
	3^e année – b	M ^{me} FRANK Danielle	33 97 13 - 16
	4^e année – a	M. HENNES Laurent / M ^{me} TRAUSCH Claire	33 97 13 - 32
	4^e année – b	M ^{me} DIESBURG Danièle	33 97 13 - 17

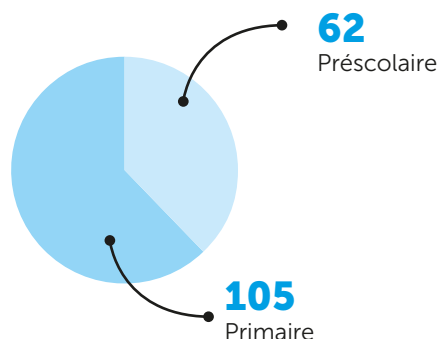
Bâtiment scolaire de WALFERDANGE

Cycle 1	Préscolaire – a	M ^{me} MALGET Malou	33 01 44 - 220
	Préscolaire – b	M ^{mes} MELCHER Cindy / MEDERNACH Marie	33 01 44 - 220
	Préscolaire – c	M ^{me} HIERZIG Nathalie	33 01 44 - 388
Cycle 2	1^{re} primaire	M ^{me} SCHLOESSER Catherine	33 01 44 - 386
	2^e primaire	M. DAHM Jacques	33 01 44 - 387
Cycle 3	3^e primaire	M. FERREIRA FIGUEIREDO Joao Paulo	33 01 44 - 394
	4^e primaire	M ^{mes} BRÜCK Vanessa / FLICK Sandra	33 01 44 - 393
Cycle 4	5^e primaire – a	M ^{me} MERTENS Michèle	33 01 44 - 390
	5^e primaire – b	M ^{me} BOULANGER Indra	33 01 44 - 382
	5^e primaire – c	M. HEIDRICH Benjamin	33 01 44 - 385
	5^e primaire – d	M ^{me} RISCHETTE Maxine	33 01 44 - 384
	6^e primaire – a	M. KRIER Mathieu	33 01 44 - 223
	6^e primaire – b	M. COURTE Daniel	33 01 44 - 381
	6^e primaire – c	M ^{me} FAGGIANI Jill	33 01 44 - 286
	6^e primaire – d	M ^{mes} SCHOLER Brigitte / SCHOLTES Sharon	33 01 44 - 392



Répartition des élèves

BERELDANGE Nombre d'élèves



Total
Classes



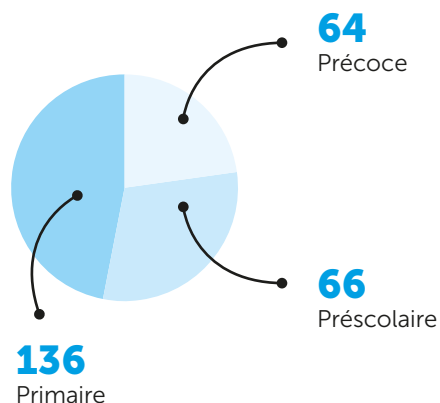
12

Total
Élèves



167

HELMSANGE Nombre d'élèves



Total
Classes



16

Total
Élèves



266

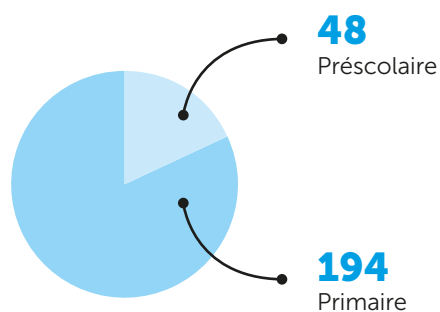
Total
Classes

43

Total
Élèves

675

WALFERDANGE Nombre d'élèves



Total
Classes



15

Total
Élèves



242

Emploi du temps

Précoce / Préscolaire

Cycle 1					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
08.00 – 11.45	cours	cours	cours	cours	cours
Après-midi					
14.00 – 16.00	cours		cours		cours
16.00 – 16.30	accueil précoce		accueil précoce		accueil précoce
Cycles 2-4					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
08.00 – 08.55	55 min.	55 min.	55 min.	55 min.	55 min.
08.55 – 09.00	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
09.00 – 09.50	50 min.	50 min.	50 min.	50 min.	50 min.
09.50 – 10.10	20 min.	20 min.	20 min.	20 min.	20 min.
10.10 – 10.25	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
10.25 – 11.20	55 min.	55 min.	55 min.	55 min.	55 min.
11.20 – 12.10	50 min.	50 min.	50 min.	50 min.	50 min.
Après-midi					
14.00 – 14.55	55 min.		55 min.		55 min.
14.55 – 15.05	récréation		récréation		récréation
15.05 – 16.00	55 min.		55 min.		55 min.

Transport scolaire

La commune de Walferdange propose un service de transport scolaire assuré par trois bus. Ce service est gratuit et chaque trajet est surveillé. Les parents souhaitant en faire bénéficier leurs enfants doivent déposer auprès de l'administration communale la fiche d'inscription envoyée à cet effet.

Règles de conduite dans les bus scolaires

Afin que le transport scolaire puisse fonctionner correctement et en toute sécurité, les élèves doivent se conformer aux règles suivantes :

- les élèves doivent rester assis pendant toute la durée du trajet ;
- les cartables doivent être rangés sous les sièges. Il n'est pas permis de s'asseoir avec le cartable adossé contre le siège ;
- il est interdit de crier dans le bus et de se bousculer en montant ou en descendant du bus ;
- les élèves doivent respecter et suivre les directives du personnel surveillant et/ou des chauffeurs de bus ;
- il est interdit d'utiliser le téléphone portable ou d'autres appareils électroniques dans le bus ;
- les élèves doivent respecter la propreté des sièges. Ainsi, il est interdit de manger et de boire pendant le trajet ;

- le port des ceintures de sécurité est obligatoire ;
- les élèves doivent être à l'heure à l'arrêt ;
- avant de traverser la voie publique pour monter dans le bus, ils doivent être attentifs à la circulation et attendre le moment opportun pour traverser la voie en toute sécurité.

En cas de non-respect de ces règles, le/la titulaire de classe de l'élève et les parents en seront informés. Selon la gravité des faits, la commune pourra exclure l'élève du transport scolaire pendant une certaine durée. Les parents et le titulaire de classe seront informés par écrit par la commune de la mesure disciplinaire décidée. En pareil cas, les parents devront eux-mêmes organiser le déplacement de leurs enfants vers l'école.



SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Afin de rendre plus sûr le chemin vers l'école, les limitations de vitesse aux abords des établissements scolaires doivent être strictement respectées. Le collège échevinal recommande en outre aux parents d'éviter de conduire leurs enfants à l'école en voiture.

Chaque année, l'administration communale, les enseignants, la sécurité routière et la police grand-ducale organisent, en coopération avec l'association des parents d'élèves, une coupe scolaire pour les élèves du cycle 4 qui vise, par la pratique, à améliorer le comportement des élèves dans la circulation.

Itinéraires des bus

n°1

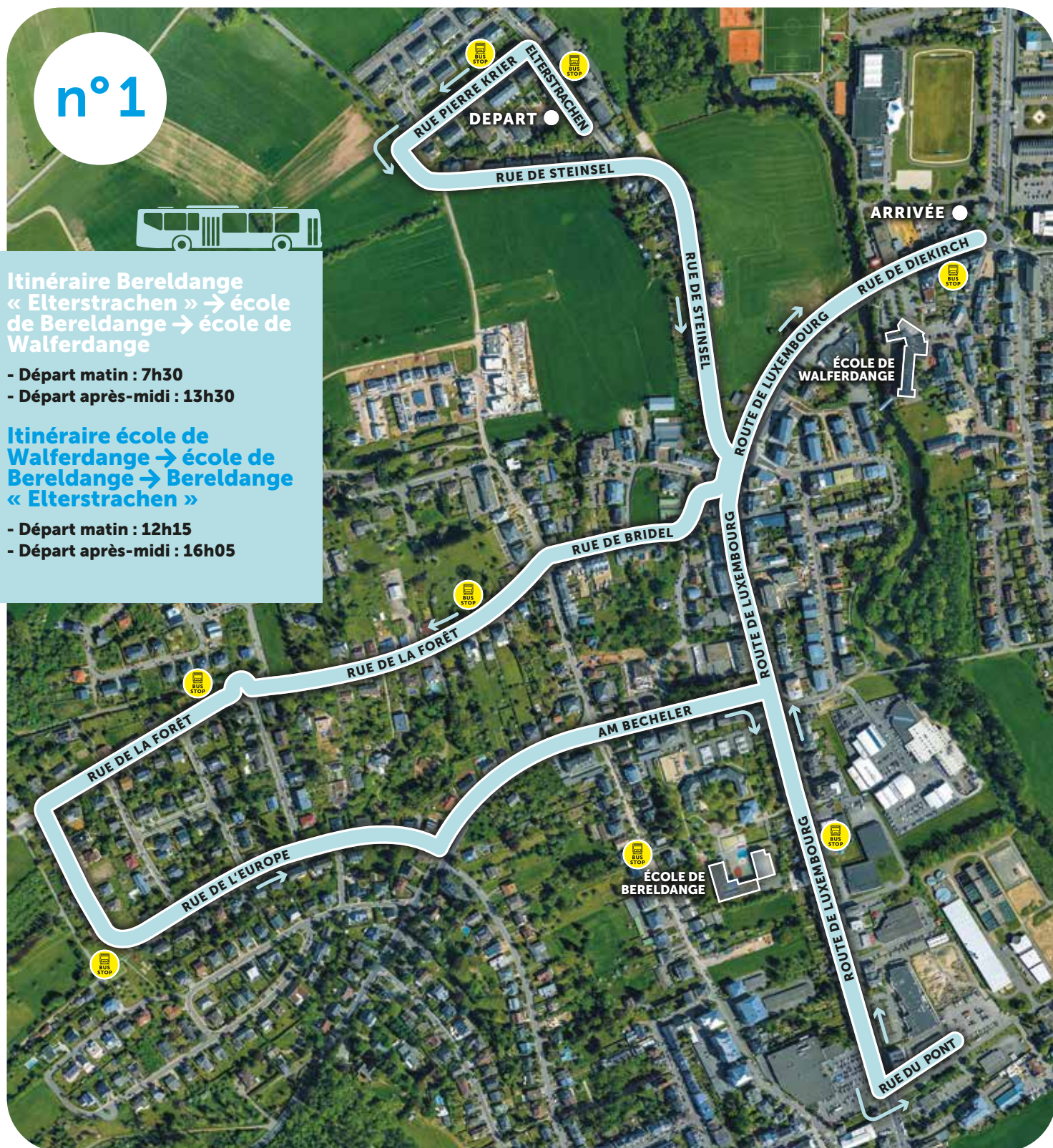


Itinéraire Bereldange
« Elterstrachen » → école
de Bereldange → école de
Walferdange

- Départ matin : 7h30
- Départ après-midi : 13h30

**Itinéraire école de
Walferdange → école de
Bereldange → Bereldange**
« Elterstrachen »

- Départ matin : 12h15
- Départ après-midi : 16h05



n°2



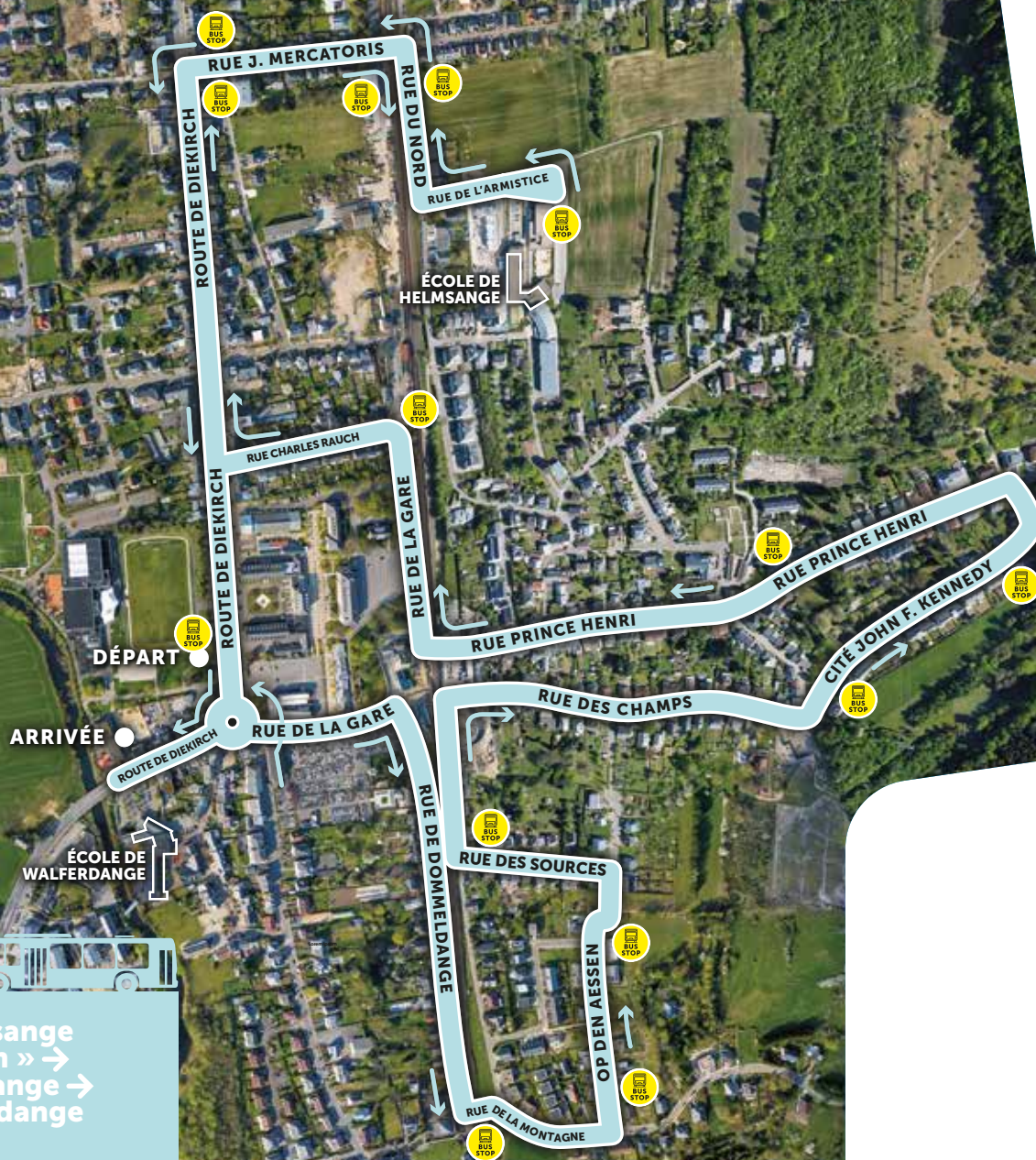
Itinéraire Helmsange
« rue Paul Elvinger » →
école de Helmsange →
école de Walferdange

- Départ matin : 7h25
- Départ après-midi : 13h25

Itinéraire école de
Walferdange → école de
Helmsange → Helmsange
« rue Paul Elvinger »

- Départ matin : 12h15
- Départ après-midi : 16h10

n°3



Itinéraire Helmsange « Op den Aessen » → école de Helmsange → école de Walferdange

- Départ matin : 7h20
- Départ après-midi : 13h20

Itinéraire école de Helmsange → école de Walferdange → Helmsange « Op den Aessen »

- Départ matin : 12h15
- Départ après-midi : 16h05

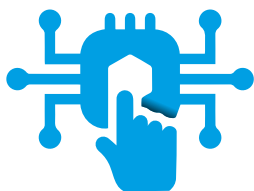
Plan de développement scolaire (PDS)

Le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) prévoit la collaboration des enseignants et de tous les partenaires de l'école, dont les parents d'élèves.

Pour établir le PDS, les écoles commencent par faire un état des lieux de ce qui existe et documentent l'offre scolaire, les traditions, l'histoire de l'école, son environnement, son ancrage dans la commune, la composition de la population d'élèves... Le but est de détecter les forces et les faiblesses de l'organisation de l'école, pour conserver ce qui fonctionne et améliorer les points faibles.

De cet état des lieux découlent les priorités auxquelles l'école se consacrera, les objectifs à atteindre et les stratégies à déployer. La loi fixe les domaines essentiels à traiter absolument, mais chaque école est libre d'y ajouter les domaines qui lui semblent indispensables.

Pour la période de septembre 2021 à septembre 2024, les objectifs et sous-objectifs de l'école de Walferdange sont les suivants :



OBJECTIV 1: **Bis 2024 baue mir déi nei** **Technologien an eisem Schoulalldag** **weider aus a vernetzen eis.**

Ënnerobjektiv Nr.1:

Bis 2024 erhéije mir d'Kadenz vum Asaz vun den neien Technologien an deene verschiddenste Schoulfächer.

Ënnerobjektiv Nr.2:

Bis 2024 vernetzen an uniformiséieren d'Enseignanten hiert Schaffen.



OBJECTIV 2:

Bis 2024 soll d'Beweegung e feste Bestanddeel vum Schoulalldag ginn.

Ënnerobjektiv Nr.1:

Bis 2024 bilden sech d'Enseignantë weider.

Ënnerobjektiv Nr.2:

Bis 2024 wëlle mir all Schoulbibliothék mat Literatur zum Thema equipéieren.

Ënnerobjektiv Nr.3:

Bis 2024 wëlle mir an all Gebai en „neie Raum fir psychomotoresch Aktivitéiten definéieren, equipéieren an an de Schoulalldag integréieren.

Ënnerobjektiv Nr.4:

Bis 2024 wëlle mir als Schoulcommunitéit beweegte Pause mat Hëllef vu Pausekëschten an de Schoulalldag integréieren.

Ënnerobjektiv Nr.5:

Bis 2024 wëlle mir als Schoulcommunitéit Adaptatioune vun der Infrastruktur an de Schoulhaff mat der Gemeng diskutéieren an ëmsetzen.



OBJECTIV 3:

Bis 2024 wëlle mir d'Manipulatioun mat konkretem Material an de Mathéstonnen abauen.

Ënnerobjektiv Nr.1:

Bis 2024 bilden d'Enseignanten (C1-4) sech weider a vernetzen hiert Schaffen.

Ënnerobjektiv Nr.2:

Bis 2024 stelle mir villfältegt Material zesummen (sammelen, bastelen, kafen, ...).

Ënnerobjektiv Nr.3:

Bis 2024 wëlle mir all Schoulbibliothék mat Literatur zum Thema equipéieren.



OBJECTIV 4:

Mir schenken der lëtzebuergescher Sprooch an deenen nächsten 3 Joer eng méi gezilten Opmierksamkeet, fir d'Kanner optimal op de Schrëftsproocherwerb virzubereeden.

Ënnerobjektiv Nr.1:

Mir erstellen eng Iddiekëscht, fir de Kanner d'Lëtzebuergesch méi nozebréngen.

Ënnerobjektiv Nr.2:

Mir stäerken déi phonologesch Bewosstheet bei de Kanner duerch de Sila-Programm.

Eis CHARTA

Eis Charta erënnert un d'Grondsätz vum Zesummeliewe vun alle Partner aus der Walfer Schoul an der Maison Relais, aus deene sech Rechter a Flichte fir jiddereen erginn. Si betrëfft all Member vun eiser Schoul a Maison Relais: Schüler, Elteren, Enseignanten, Educateuren a Mataarbechter. Eis Schoul an d'Maison Relais solle Plaze sinn, wou mir eis wuel fillen a jiddereen a senger Eenzegarteegkeet respektéiert gëtt. Eis Charta weist eis de Wee fir e flott a respektvollt Zesummeliewe vun alle Bedeelegten an der Schoul wéi och an der Maison Relais.



Dialog

Mir probéiere Problemer an Differenzen zesammen ze léisen a leeë Wäert op eng éierlech an transparent Kommunikatioun.



Asaz

Mir stellen eis Iddieë reegel-méisseg a Fro an huelen nei Erausforderungen un.



Wuel a Freed

Mir passen drop op, dass jidderee sech kierperlech a séilesch sou gutt wéi méiglech spielt a mat Spaass un den Aktivitéiten deelhuele kann.



Respekt virum Mënsch

Mir sinn héiflech a leeë Wäert op gutt Manéieren. Mir sinn éierlech a fair am Émgang mateneen, mir hunn d'Recht op eng eege Meenung a respektéieren och aner Meenungen.



Respekt virum der Natur

Mir handeln ëmwelt-bewosst a respektéieren d'Planzen an d'Déierewelt.



Respekt virum Kierper

Mir leeë Wäert op Hygiène, gesond Ernährung a Bewegung, fir gesond ze liewen.



Toleranz

Mir sinn oppe fir aner Kulturen an Traditionen, ouni eis eegen ze vernoléisseg.



Respekt virum Material

Mir huele Récksiicht op Schoulmaterial, Kleeder a Gebaier.



Inclusioun

Mir behandle jidderee sou wéi mir och selwer wëlle behandelt ginn, jiddereen ass e gläichwäertege Member vun eiser Gesellschaft.



Verantwortung

Mir hunn alleguer Rechter, déi mer notzen a Flichten, un déi mer eis halen.

Les TIC en classe

Depuis de nombreuses années, la commune de Walferdange s'engage à intégrer les technologies de l'information et de la communication au sein de l'enseignement scolaire. Le site Internet walferschoul.lu, régulièrement alimenté et se positionnant comme lien entre l'école et les parents, en est le parfait exemple. Ce dernier propose des informations générales sur la scolarité au sein de la commune, les comptes rendus en photos et vidéos des activités et fêtes qui rythment l'année scolaire, mais surtout trois bibliothèques en ligne auxquelles les élèves ont accès.

Chaque école est équipée de bornes Wi-Fi multiples afin de limiter la propagation d'ondes au sein des locaux. Les enseignants disposent aussi de huit tableaux interactifs – 5 à Walferdange, 3 à Helmsange – pour soutenir la présentation des cours en classe et partager leurs données sur un cloud destiné à faciliter les échanges.

Au niveau du matériel, 145 iPads ont été mis à disposition des établissements afin d'être utilisés dans le cadre des cours. Chaque classe de la commune en dispose de deux, et 16 iPads supplémentaires sont disponibles sur demande dans chacun des établissements. De quoi permettre aux enseignants de travailler différemment et de bénéficier des avantages de ce

support pour faire participer toute la classe à la fois, via des quizz où chaque élève peut alors poster sa réponse individuelle. Ce dispositif améliore de fait le suivi de la compréhension de chacun, des travaux collaboratifs ou des ateliers ludiques. L'utilisation des TIC a ainsi été instaurée dans tous les cycles et dans toutes les matières d'apprentissage, notamment les mathématiques, les sciences et les langues, et trouve également sa place au sein d'activités thématiques comme la réalisation de vidéos en stop motion via l'animation de photos sur iPad.



BEE SECURE a pour objectif de promouvoir une utilisation plus sûre et responsable d'Internet. Cette initiative organise de manière systématique des formations dans les écoles et les lycées. Elle publie en outre des dossiers d'information et des guides pratiques pour les enfants, les jeunes et leur entourage.

Retrouvez ces informations à travers le site Internet, les réseaux sociaux et la presse nationale.
bee-secure.lu



BEE SECURE est une initiative du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, opérée par le Service National de la Jeunesse et le Kanner-Jugendtelefon, en partenariat avec SECURITYMADEIN.LU, la Police Lëtzebuerg ainsi que le Parquet général du Grand-Duché de Luxembourg.

Inclusion scolaire



Élèves à besoins spécifiques

Chaque enfant, quels que soient ses besoins spécifiques et ses particularités, a le droit d'être soutenu dans son épanouissement personnel en vue d'une autonomie et d'une participation maximale dans son parcours d'intégration dans la société.

Un élève dont la prise en charge ne peut être assurée par les moyens normalement mis à disposition de l'enseignant(e) est considéré comme un élève à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Ces besoins peuvent relever des domaines moteur, de la vue, du langage et de l'ouïe, du développement cognitif, du comportement, etc. Garantir la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques dans le système scolaire « régulier », lorsque cette inclusion est possible et souhaitée par les parents, est le principe de l'école luxembourgeoise. Principe qui figure également dans la loi depuis 1994. Le Luxembourg affiche un bon taux d'inclusion : le pourcentage des élèves scolarisés dans des écoles spécialisées est inférieur à 1 % de la population scolaire.

Neuf centres de compétences

Le 26 juin 2018, la Chambre des députés a voté la loi portant création des centres de compétences en psychopédagogie spécialisée. Ce vote constitue une étape clé dans la mise en place d'un dispositif global en faveur de l'inclusion scolaire des élèves à besoins spécifiques.

Les centres de compétences en psychopédagogie spécialisée procèdent à un diagnostic spécialisé de chaque élève qui leur est signalé, assurent une aide ponctuelle en classe, une prise en charge ambulatoire et, pour certains élèves, proposent la fréquentation, temporaire ou non, d'une classe du centre.

Cinq des neuf centres de compétences se fondent sur des structures existantes :

- le Centre de logopédie ;
- le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (actuel Institut pour déficients visuels) ;

- le Centre pour le développement moteur (actuel Institut pour infirmes moteurs cérébraux) ;
- le Centre pour le développement intellectuel (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;
- le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (actuel Institut pour enfants autistes et psychotiques).

Quatre des neuf centres sont nouvellement créés :

- le Centre pour le développement des apprentis-sages « Grande-Duchesse Maria Teresa », pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie... ;
- le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces ;
- le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement ;
- l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.

La prise en charge des enfants à besoins spécifiques s'effectue à trois niveaux :

- au niveau local, les élèves sont pris en charge par les enseignants et des instituteurs spécialisés nouvellement recrutés et directement affectés aux écoles. Toutes les écoles se dotent, dans leur plan de développement scolaire, d'une démarche cohérente pour assurer, à leur niveau, une approche inclusive ;
- au niveau régional, le directeur adjoint de l'enseignement fondamental coordonne les équipes de soutien des élèves à besoins spécifiques. Les commissions d'inclusion sont également réorganisées au niveau régional ;
- au niveau national, avec neuf centres de compétences spécialisés et une Commission nationale de l'inclusion.

Cours d'accueil pour les élèves primo-arrivants

Les cours d'accueil s'adressent aux élèves nouvellement arrivés dans le pays et n'ayant pas encore les connaissances linguistiques requises pour l'enseignement fondamental luxembourgeois.

L'enfant primo-arrivant est intégré dans le cycle correspondant à son âge et bénéficie d'une aide en langue française ou/et allemande. Dans un premier temps, ceci se fait en étroite collaboration avec le titulaire de la classe d'attache et avec les parents.

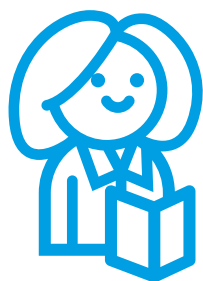
Les objectifs des cours d'accueil sont les suivants :

- aider l'enfant à trouver sa place dans son nouvel environnement scolaire ;
- renseigner les parents sur les activités scolaires et parascolaires ;
- faire un bilan des acquis scolaires de l'élève ;
- procéder à un échange régulier avec les parents, le cas échéant avec l'aide d'un médiateur inter-culturel qui parle la langue du pays d'origine de l'enfant.

Les cours d'accueil ont pour objectif l'intégration partielle ou complète de l'élève dans le cycle régulier.

Le fonctionnement de ces cours d'accueil est défini par le règlement grand-ducal du 16 juin 2009.

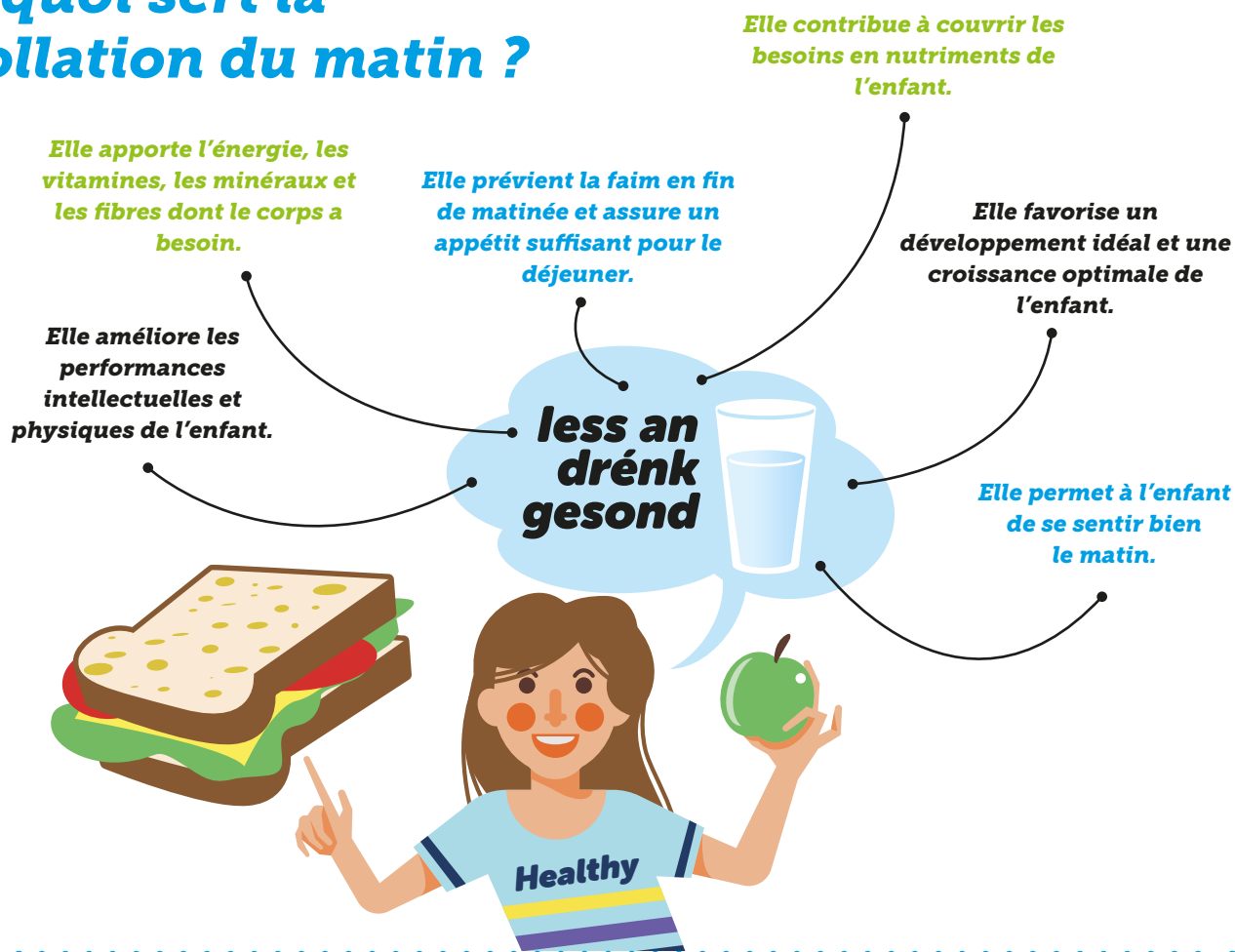
Les cours d'accueil pour élèves primo-arrivants sont offerts à partir du cycle 2.2 et pour un maximum de 2 années.



Alimentation saine

Collation du matin « Iess an dréink gesond »

À quoi sert la collation du matin ?



Une collation équilibrée est composée, en fonction de l'appétit de l'enfant, d'une tartine, d'un laitage ou d'un fruit / légume. La boisson à privilégier est tout simplement l'eau.

« Fruit4School – Uebst ass cool »

En collaboration avec les États membres, l'Union européenne a lancé un programme de promotion de la consommation de fruits et de légumes à l'école, auquel l'école fondamentale de Walferdange s'est associée. Ce programme a pour but d'influencer les habitudes alimentaires des élèves dans le sens d'une nutrition plus équilibrée.

De plus, il vise à accroître de façon durable la consommation de fruits et légumes chez les enfants à un âge où se construisent les habitudes alimentaires, et les incite à découvrir les fruits et légumes au fil des saisons. Le projet prévoit la distribution gratuite hebdomadaire de fruits et de légumes aux élèves ainsi que des mesures pédagogiques accompagnatrices.

Sport et nature

Airtramp

La commune de Walferdange dispose d'un Airtramp qu'elle met à disposition de toutes les classes de son école fondamentale. Le personnel enseignant de la commune de Walferdange, qui a suivi une formation spécifique, peut ainsi utiliser cet outil de façon hebdomadaire dans le cadre de l'éducation physique ou d'activités psychomotrices.

L'Airtramp est installé dans le hall sportif du bâtiment scolaire de Helmsange. Il ne s'agit pas d'un château gonflable, mais d'un outil psychomoteur qui peut être utilisé en éducation, en rééducation ou en thérapie psychomotrice. Cet outil thérapeutique, reconnu au Grand-Duché du Luxembourg et en Allemagne pour tous les types de public, ne peut être utilisé que par les professionnels ayant suivi une formation de base de 18 heures.

Conçu en 1970 par le Néerlandais Ruud Steuer, thérapeute de mouvement, l'Airtramp est un grand coussin d'air de taille variable, dont les bâches supérieures et inférieures sont reliées à l'intérieur par des cordes, ce qui répartit uniformément les forces et augmente la dynamique du coussin. La compensation de pression lorsque l'on saute dessus est garantie par l'air qui est propulsé à l'intérieur de l'Airtramp grâce à une soufflerie électrique. Le moteur peut être débranché périodiquement de façon à ce que l'Airtramp change son côté dynamisant en versant relaxant. Une ouverture sur le côté permet également des activités psychomotrices à l'intérieur de l'Airtramp.



Trottinettes

Depuis la fin de l'année scolaire 2020/2021, un nouveau projet a démarré. Toutes les classes du cycle 4 ont passé le permis trottinette.

La commune nous a offert un ensemble de 40 trottinettes et, depuis lors, nous ne voyageons plus en bus mais en trottinettes jusqu'à la piscine, au gymnase et vers d'autres lieux.



Natation à la PIDAL

Un cours de natation pendant les heures de classe est offert par les maîtres-nageurs aux enfants des classes des cycles 1-4 à la piscine intercommunale PIDAL. Les élèves y sont accompagnés soit par leur instituteur/trice, soit par d'autres membres du personnel enseignant.

Il convient de noter que :

- les élèves du cycle 1.2 fréquentent la piscine à un rythme d'une semaine sur deux ;
- les classes du cycle 4 fréquentent la piscine seulement toutes les deux semaines en alternance avec les cours d'éducation physique ;
- la participation à la natation est obligatoire. En cas de non-participation, l'élève doit remettre une excuse écrite et signée par les parents ou tuteurs. Pour des absences dépassant trois cours de natation consécutifs, une attestation médicale est à fournir.

Fêtes sportives et excursions

À la fin du deuxième trimestre se déroulent des fêtes sportives pour toutes les classes de la commune, et ce sur les trois sites scolaires.

Pendant toute l'année, les instituteurs/trices des différentes classes organisent des excursions culturelles avec les élèves. En juin et en juillet ont lieu pour un grand nombre d'élèves des voyages scolaires au Luxembourg ou à l'étranger. Ces classes ont pour mission de transmettre le savoir par des expériences pratiques dans un environnement naturel.



École et nature

Au cours de l'automne, l'administration communale organise, en collaboration avec les enseignants, la commission scolaire et la commission de l'environnement, une « Journée de l'Arbre ». Pendant un après-midi, les enfants du cycle 3.2 plantent des arbres ou des haies sur un site de la commune qui varie chaque année. Ainsi, les élèves contribuent à la qualité de vie dans la commune.

À l'occasion de la « Journée de la Nature » (au 3^e trimestre), les élèves du cycle 4 passent une journée entière dans les forêts des environs de Walferdange. Les élèves sont sensibilisés à l'importance de la nature par des explications fournies et des jeux animés par des experts.

3

commune de
walferdange

LES ACTEURS DE L'ÉCOLE





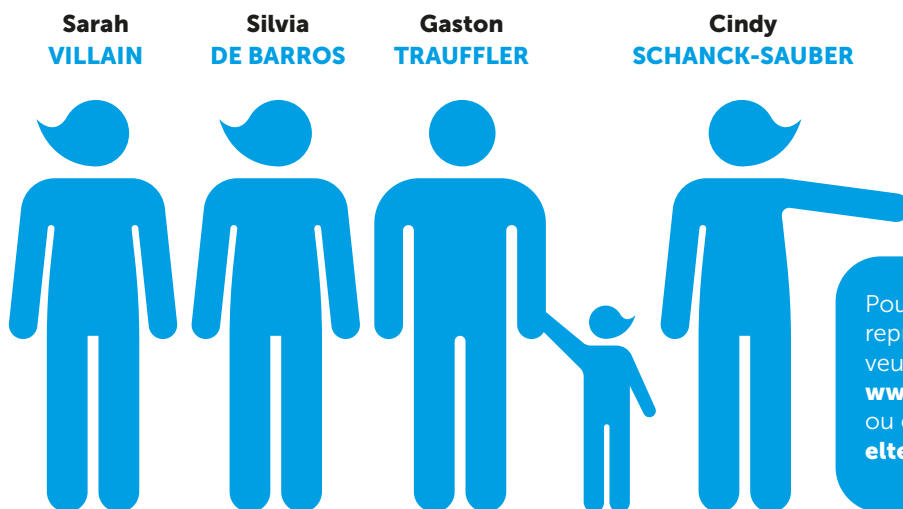
La représentation des parents d'élèves

Les parents et l'école ont le même objectif : permettre aux enfants d'apprendre et de s'épanouir dans les meilleures conditions possibles.

Les parents sont les premiers partenaires de l'école. Pour mener à bien cette mission, ils sont encouragés à établir un dialogue régulier et des relations de confiance avec les enseignants et le personnel psychosocial et éducatif de l'établissement scolaire. Les parents peuvent aussi renforcer leur lien avec l'école que fréquente leur enfant en devenant représentants des parents. Ils s'engagent alors dans

la communauté scolaire au nom de tous les parents et font entendre leur voix, ils partagent leur expérience et contribuent à l'évolution du fonctionnement de l'école et du système scolaire dans son ensemble. Les élections des représentants des parents d'élèves sont organisées par l'école tous les 3 ans, les prochaines sont prévues à l'automne 2025.

Les représentants des parents (2022-2025) :



Pour plus d'informations sur la représentation des parents d'élèves, veuillez consulter le site www.elteren.lu ou envoyer vos questions à elterevertrieder@walferschoul.lu

Le comité d'école

Les 4 bâtiments scolaires de la commune de Walferdange sont regroupés sous l'appellation « École fondamentale de Walferdange » et organisés en 4 cycles d'apprentissage. Le personnel enseignant des classes d'un même cycle forme une équipe pédagogique et travaille en étroite collaboration avec tous les partenaires scolaires. Notre école est dirigée par un comité d'école de 7 membres élus par le personnel enseignant en date du 4 mars 2019 (pour une durée de 5 ans) et de 4 représentants des parents élus par les parents en date du 27 octobre 2022 (pour une durée de 3 ans).



Notre comité remplit les missions suivantes :

1. élaborer une proposition d'organisation de l'école ;
2. élaborer un plan de développement scolaire (PDS) et participer à son évaluation ;
3. élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école ;
4. donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte ;
5. déterminer les besoins en formation continue du personnel ;
6. organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école.

Le président du comité a pour mission :

1. de présider, préparer et coordonner les travaux du comité d'école ;
2. de veiller, avec la direction régionale, au bon fonctionnement de l'école ainsi que d'animer et de coordonner le travail des équipes pédagogiques ;
3. d'assurer les relations avec les autorités communales et nationales ;
4. d'assurer les relations avec les parents d'élèves ;
5. d'organiser l'insertion des nouveaux élèves ;
6. de coordonner les plans horaires des différents enseignants ;
7. d'informer le bourgmestre ou son délégué de toute absence d'un élève dont le motif n'est pas reconnu valable ;
8. d'accorder les dispenses de fréquentation scolaire pour une durée dépassant une journée, dans la limite de l'article 17 de la législation relative à l'obligation scolaire.

Par le biais de 4 représentants, les parents jouent également un rôle important au sein de l'école fondamentale et participent entre autres activement au déploiement du PDS, à l'élaboration du budget de l'école et à l'élaboration de la proposition pour l'organisation scolaire.

Le comité d'école se compose actuellement des membres suivants :

Jean-Paul Warisse

Président du comité d'école

Bureau : Bâtiment scolaire de
Helmsange
jean-paul.warisse@education.lu
Tél. : 33 97 13 - 31
Fax : 33 80 18
GSM : 691 437 092

Membres – école :

Anne Hoffmann

hoffmann.a@education.lu

Laurent Hennes

laurent.hennes@education.lu

Malou Malget

malou.malget@education.lu

Ralph Hilbert

ralph.hilbert@education.lu

Mathieu Krier

Adjoint

mathieu.krier@education.lu

Sharon Scholtes

Secrétaire

sharon.scholtes@education.lu

Représentants des parents :

Cindy Schanck-Sauber

schanck.cindy@icloud.com

Gaston Trauffler

gaston.trauffler@gmx.net

Silvia De Barros

silviadebarros@yahoo.com

Sarah Villain

sarah.villain@gmx.de

Pour plus d'informations
sur notre école, veuillez
consulter notre site Internet :
www.walferschoul.lu

Le service médico-social

Au cours de l'année scolaire, l'état de santé de chaque élève est surveillé par l'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale à l'école. Les interventions sont réalisées suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire.



Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage suivants sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 et selon les besoins de l'enfant au cours des autres cycles :

- prise du poids et de la taille,
- analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang),
- examen sommaire de l'acuité visuelle,
- bilan auditif,
- surveillance de la carte de vaccination,
- bilan de santé réalisé par le médecin scolaire,
- un bilan social peut être réalisé en cas de besoin.

Volet médical

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si, lors des examens, des constatations nécessitent un avis médical complémentaire, une lettre motivée est adressée aux parents, leur recommandant de consulter leur médecin traitant. Les observations médicales sont inscrites dans le « Carnet médical scolaire » de l'enfant et gérées en toute confidentialité. Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, effectués par des services spécialisés du ministère de la Santé :

- examen bucco-dentaire annuel au cycle 1,
- dépistage des troubles visuels par le Service d'orthoptie et de pléoptie,
- dépistage des troubles auditifs par le Service d'audiophonologie en cas de besoin,
- consultation diététique,
- consultation pour enfant asthmatique (École de l'Asthme).



Volet social

L'assistante d'hygiène sociale est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de tout(e) autre professionnel ou personne privée concerné(e) par le bien-être d'un élève de l'enseignement fondamental.

L'équipe de santé scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec :

- le personnel de l'enseignement scolaire,
- la direction régionale,
- la Maison Relais,
- l'administration communale,
- la Commission d'inclusion (CI),
- l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB),
- d'autres services spécialisés.

Promotion et éducation à la santé

L'équipe de santé scolaire de la Ligue médico-sociale organise des activités de promotion et d'éducation à la santé en faveur des élèves. L'objectif de ces activités est de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

Le service « Krank Kanner Doheem »

L'OBJECTIF :

Le service « Krank Kanner Doheem » offre une garde individuelle à domicile pour enfants malades. Ceci permet aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et aux enfants de se rétablir dans les meilleures conditions et dans leur milieu familial. Les demandes de familles monoparentales sont considérées en priorité.

LES TARIFS :

Le revenu imposable du ménage sera pris comme base de calcul pour la participation aux frais de garde. Pour les familles monoparentales, le certificat de résidence élargi, établi par la commune, est indispensable. Les frais de parking et de trajet sont à charge des parents : une demi-heure de déplacement pour la ville de Luxembourg. Une heure de déplacement pour toutes les autres communes du Grand-Duché.

LES GARDES :

Les gardes ont lieu de lundi à vendredi entre 7h et 19h. La durée d'une garde ne peut pas dépasser neuf heures de suite. Une visite médicale est indiquée au 2^e jour de la garde. Toutes les collaboratrices du service « Krank Kanner Doheem » ont une formation dans le domaine socio-familial et participent régulièrement aux formations internes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE :

☎ 48 07 79

Lundi au jeudi de 7h à 12h et de 14h à 18h.

Vendredi de 7h à 12h.

Répondeur de 18h jusqu'au lendemain 7h.

Le service est fermé les week-ends et jours fériés. (Répondeur)

L'inscription au service « Krank Kanner Doheem » se fait par la fiche d'inscription qui se trouve en ligne sur le site : <https://skkd.lu/inscription>
Pour faciliter l'organisation des gardes, il est préférable de téléphoner au bureau au 48 07 79 pour organiser une garde.

Frédérique Koedinger

Responsable

Service Krank Kanner Doheem



4

commune de
walferdange

A photograph of four students jumping joyfully in a grassy field. They are seen from behind, with their arms raised high in the air. The students are wearing backpacks and casual clothing. The background features lush green trees and a bright, sunny sky. The overall mood is energetic and happy.

AUTOUR DE L'ÉCOLE

Maison Relais

La Maison Relais Walfer propose un accueil en dehors des heures de classe à tous les enfants scolarisés dans la commune de Walferdange (du 1^{er} cycle - précoce et préscolaire - au 4^e cycle). Ses services se déploient sur les trois sites scolaires : Bereldange, Walferdange et Helmsange.

La Maison Relais Walfer est ouverte du lundi au vendredi inclus de 6.50 à 19.00 heures (en dehors des heures de classe) pendant toute l'année, y compris les vacances scolaires. Les enfants qui font leur rentrée en septembre au précoce peuvent fréquenter la Maison Relais de Helmsange à partir du 1^{er} septembre. Les enfants peuvent être accueillis de façon flexible, selon les besoins individuels de chaque famille. Ils sont encadrés par du personnel éducatif qualifié et expérimenté et ont la possibilité de jouer, de participer à des activités et de terminer leurs devoirs.



Helmsange) a sa propre Maison Relais avec son restaurant. Ainsi, les élèves déjeunent dans le bâtiment de l'école qu'ils fréquentent.

Activités

Les activités sont encadrées par le personnel éducatif toujours soucieux d'offrir aux enfants un programme varié et qui répond à leurs intérêts (basketball, football, activités manuelles et culturelles...).

Devoirs à domicile

La Maison Relais effectue une surveillance des devoirs à domicile pendant une heure et met à disposition du matériel d'information. Le personnel éducatif veille au respect d'une atmosphère sereine permettant aux enfants de travailler dans les meilleures conditions, mais ne corrige pas les devoirs à domicile des enfants. Il est donc primordial que les parents continuent à s'intéresser à la vie scolaire de leur(s) enfant(s) et contrôlent les devoirs une fois à la maison.

Horaires d'accueil

La Maison Relais offre un service « accueil du matin » (payant) de 6h50 à 7h50 et un service « accueil à midi » de 11h45 à 12h10 pour les élèves du préscolaire dans les trois bâtiments de la Maison Relais (Helmsange, Walferdange et Bereldange), et dans le bâtiment de Helmsange pour le précoce. Ces services fonctionnent du lundi au vendredi inclus.

Restaurants

Les restaurants de la Maison Relais fonctionnent tous les jours du lundi au vendredi inclus de 12h à 14h. Une inscription préalable à ce service est nécessaire. Chaque école (Bereldange, Walferdange et



Collaboration

La collaboration avec les parents et les enseignant(e)s est un aspect indispensable et souhaité afin d'assurer le bien-être de l'enfant grâce à un encadrement qualifié. Les éducatrices et éducateurs sont ainsi régulièrement en contact avec les parents via des réunions, des entretiens individuels et des lettres d'information. Les parents sont également invités à assister à des événements et à participer à des activités.

Par ailleurs, le personnel de la Maison Relais mène des concertations régulières et développe des projets communs avec les enseignants.

Facturation à l'heure

Les tarifs de la Maison Relais et des restaurants scolaires varient en fonction du chèque-service accueil individuel de chaque enfant. **Afin d'assurer le bon fonctionnement de la Maison Relais, les éventuelles absences doivent impérativement être signalées à la Maison Relais au plus tard le matin même avant 8h30 et ce de préférence par e-mail : maisonrelais@walfer.lu ou bien par téléphone : 691 710 223.**

CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL

L'État participe aux frais de l'accueil des enfants à travers le système du chèque-service accueil. En fonction de leur revenu, les parents peuvent bénéficier de tarifs réduits voire d'heures d'accueil gratuites dans les structures d'accueil.

Le chèque-service accueil s'adresse à tous les enfants de 0 à 12 ans (ou plus s'ils fréquentent encore l'enseignement fondamental) dont les parents résident au Luxembourg ou dont au moins un des parents non-résidents travaille au Luxembourg et est ressortissant de l'Union européenne.

Pour bénéficier du chèque-service accueil, les parents résidents doivent demander une carte d'adhésion personnalisée au nom de l'enfant auprès de l'administration communale. Les parents non-résidents doivent s'adresser à la Caisse pour l'avenir des enfants. L'adhésion est valable pour une durée de 12 mois et est gratuite.



Les activités parascolaires



LASEP

La ligue des associations sportives de l'enseignement fondamental (LASEP), créée en 1964, complète l'action éducative de l'école fondamentale en s'engageant dans le domaine du sport péri- et parascolaire. Grâce à la coopération avec de nombreuses Maisons Relais et fédérations sportives, la LASEP réussit à promouvoir les bienfaits du sport et place les besoins de l'enfant au centre de l'action.

La section locale de la LASEP à Walferdange offre aux élèves des cycles 1 et 2 la possibilité de pratiquer du sport sous la direction d'enseignant(e)s diplômé(e)s. Les entraînements ont lieu :

- > les **lundis** dans le hall sportif de l'école de Helmsange (sauf pendant les vacances scolaires) :
 - de 16h15 à 17h15 pour les enfants du cycle 1 et
 - de 17h15 à 18h15 pour les enfants du cycle 2 ;
- > les **jeudis** dans le hall sportif de l'école de Bereldange (sauf pendant les vacances scolaires) :
 - de 13h à 14h pour les enfants du cycle 2 et
 - de 14h à 15h pour les enfants du cycle 1.



Informations et inscriptions :

[>> www.walferschoul.lu >> services >> LASEP](http://www.walferschoul.lu)

Laurent HENNES

laurent.hennes@education.lu



Kid's CAW – Ateliers créatifs pour les enfants

Le CAW est un espace culturel et artistique créé par la commune de Walferdange et dédié à la créativité et aux échanges entre générations. Il s'agit d'un lieu de découverte et d'apprentissage ouvert à tous, et tout particulièrement au jeune public.

Des ateliers thématiques appelés « Kid's CAW » sont ainsi régulièrement organisés à l'attention des élèves de la commune. Ces ateliers, en lien avec les expositions en cours, permettent aux enfants de découvrir en détail les œuvres des artistes, ainsi que les diverses techniques employées. Ils ont ainsi toutes les cartes en main pour comprendre les motivations et les intentions des artistes et pour développer leur propre créativité.

À la fin de l'année scolaire, les œuvres réalisées au cours de ces ateliers créatifs sont exposées au CAW.



Contacts utiles

Bourgmestre / Président de la Commission scolaire

M. François SAUBER

☎ 33 01 44 - 1

✉ bourgmestre@walfer.lu

Secrétariat

M^{me} Christiane WIOT

☎ 33 01 44 - 217

☎ 33 30 60

✉ enseignement@walfer.lu

Président du comité de l'école

M. Jean-Paul Warisse

☎ 33 97 13 - 31

☎ 33 80 18

☎ 691 437 092

✉ jean-paul.warisse@education.lu

École de Walferdange

Place de la Mairie / L-7201 Walferdange

☎ (répondeur) : 33 01 44 - 221

☎ cycle 1 : 33 01 44 - 220

École de Helmsange

12, rue des Pommiers / L-7258 Helmsange

☎ (répondeur) : 33 97 13 - 11

☎ 33 80 18

École de Bereldange

104, route de Luxembourg / L-7241 Bereldange

☎ (répondeur) : 33 15 84 - 29

☎ 33 51 8 - 4

Direction 12 / Bureau régional Mersch

M^{me} Romaine THEISEN (directrice)

Bureau régional Mersch

5, rue des Prés – L-5761 Mersch

☎ 247 - 55810

✉ secretariat.mersch@men.lu

Assistante d'hygiène sociale

☎ (répondeur) : 33 15 84 - 31 / 4883 3370 - 1

Maison Relais

M^{me} Sabine BIELEN (chargée de direction)

104, route de Luxembourg / L-7241 Bereldange

☎ ☎ (répondeur – fax) : 33 15 84 - 50

☎ GSM : 691 710 223

Vacances scolaires 2023-2024

Calendrier des vacances et congés scolaires

L'**année scolaire** commence le vendredi 15 septembre 2023
et finit le lundi 15 juillet 2024

Le **congé de la Toussaint** commence le samedi 28 octobre 2023
et finit le dimanche 5 novembre 2023

Jour de congé pour la St Nicolas : le mercredi 6 décembre 2023

Les **vacances de Noël** commencent le samedi 23 décembre 2023
et finissent le dimanche 7 janvier 2024

Le **congé de Carnaval** commence le samedi 10 février 2024
et finit le dimanche 18 février 2024

Les **vacances de Pâques** commencent le samedi 30 mars 2024
et finissent le dimanche 14 avril 2024

Jour de congé pour la Fête du Travail : le mercredi 1^{er} mai 2024

Jour de congé pour la Journée de l'Europe : le jeudi 9 mai 2024

Jour de congé pour l'Ascension : le jeudi 9 mai 2024

Jour de congé du lundi de Pentecôte : le lundi 20 mai 2024

Le **congé de la Pentecôte** commence le samedi 25 mai 2024
et finit le dimanche 2 juin 2024

Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc :
le dimanche 23 juin 2024

Les **vacances d'été** commencent le mardi 16 juillet 2024 et finissent le dimanche 15 septembre 2024

Remarques et dispositions particulières :

1. Le vendredi 15 septembre 2023, premier jour de classe de la nouvelle année scolaire 2023-2024, est une journée entière de classe.
2. La veille des vacances, les élèves sont libérés à la fin des cours de l'après-midi, c'est-à-dire le vendredi à 16 heures.

